

Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

Objectif 5 Préserver par une gestion équilibrée les écosystèmes forestiers pyrénéens

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesures de préservation des écosystèmes forestiers :

« Enrichir la gestion forestière de la connaissance des écosystèmes forestiers. Améliorer la disponibilité et faciliter l'intégration auprès des propriétaires, gestionnaires et acteurs professionnels.

Préserver la qualité et la valeur trophique des habitats forestiers d'espèces remarquables ainsi que la quiétude de la faune

Privilégier la régénération naturelle des peuplements pour conserver les essences et les ressources génétiques :

Orienter la gestion forestière en faveur de peuplements et de structures forestières les plus favorables à la conservation de la biodiversité locale (bois morts, très gros bois (TGB), composition des peuplements, richesse des structures, durée des rotations, calendriers des interventions). »

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées :

« S'associe à la recherche de partenaires financiers pour la plus-value environnementale apportée aux actions de gestion et à la réalisation des chantiers ».

page 49 et 50

Référence ID de l'article : #1308

Auteur : Olivier Caligari

Dernière mise à jour : 2013-08-20 15:53